

Observations relatives aux avis formulés dans le cadre de l'enquête publique

Enquête publique	Remarques	Proposition de réponse
M. VOGT, Mme VOGT-KUMPF, (N4)	Note que le zonage d'assainissement ne présente pas le projet de desserte de la "maison des Abeilles" qui pourrait également desservir la zone 2AU	Le zonage d'assainissement vise à définir les zones d'assainissement collectif/non collectif. La zone 2AU n'est aujourd'hui pas desservie par le réseau d'assainissement, mais a vocation à l'être pour son ouverture à l'urbanisation. En conséquence, l'extension du réseau pour desservir cette zone sera programmée en fonction de l'ouverture à l'urbanisation de la zone en concertation avec la ville de Molsheim.